

Le Guide de l'Être Souverain



Tír na Saor

Traduit de l'anglais par
:Sylvie:Buisson et publié sur le site BibiCabaya
le 15 septembre 2015

<http://bibicabaya.com/>

Ceci est la traduction de l'ouvrage de **Tír na Saor** d'Irlande
intitulé *Freeman Guide*.

Document original

<https://www.facebook.com/TirNaSaor>

Introduction

Saviez-vous que pratiquement tous les gouvernements du monde opèrent dans un état de faillite ?

Saviez-vous également que la plupart des gouvernements du monde sont des sociétés enregistrées au Registre du Commerce et qu'elles font du commerce pour le profit ?

Aucune monnaie en circulation aujourd'hui (y compris le dollar américain et l'euro) n'est indexée sur une valeur quelconque et ne vaut donc que le papier sur lequel elle est imprimée.

Savez-vous qu'il n'en a pas toujours été ainsi ?

Il fut un temps où vous pouviez aller à la banque et échanger vos Billets contre un montant égal en or ou en argent. (C'est de là que vient le nom, par exemple, de la Livre *Sterling* qui était autrefois liée à l'argent Sterling, en anglais *Sterling silver*).

Saviez-vous que toute monnaie qui est mise en circulation dans un pays est créée par **emprunt** du gouvernement ? Et comme il s'agit d'un prêt, des intérêts sont naturellement ajoutés au capital initial. Donc, si tout l'argent (les billets de dette) est créé par emprunt avec les intérêts en sus, comment pouvons-nous obtenir l'argent pour rembourser le prêt quand l'argent des intérêts n'existe même pas (parce qu'il n'a pas encore été créé) ? En fait, la seule façon de rembourser les intérêts est d'emprunter encore plus d'argent.

Voyez-vous comment cela mène à ***l'endettement perpétuel, aux saisies, à la faillite personnelle, à la récession, à la dépression, à la ruine et à la souffrance*** ? Ces facteurs font partie intégrante du système et ne peuvent être évités. Une petite recherche personnelle vous démontrera qu'en fait c'est de cette manière que fonctionne le système financier. N'est-on donc pas sidéré de constater que cela continue ? ***Comment peut-on payer une dette avec une autre dette*** ? Un enfant pourrait tout à fait se rendre compte que les comptes ne s'équilibrent pas ! Il n'y a aucune raison pour que cela perdure...

Savez-vous ce que les gouvernements utilisent comme nantissement pour obtenir ces prêts de la Réserve Fédérale, du FMI ou de la Banque Centrale Européenne ?

Il ne reste aux gouvernements **qu'une seule ressource** à offrir comme nantissement et, ça, c'est **NOUS**, les hommes et les femmes vivant sur le territoire. Nous sommes réduits à l'état de *Ressources Humaines* pour acheter, vendre, faire de l'argent et payer les taxes. Nous sommes considérés comme des "**marchandises**".

Savez-vous que (dans la plupart des pays) les tribunaux opèrent sous la juridiction

du Droit Maritime qui signifie littéralement “le droit de la mer” ou “droit marchand” ?

Savez-vous que des Statuts¹ ne s’appliquent à vous que si vous y consentez ?

Savez-vous que “*Comprenez-vous les accusations portées contre vous ?*” signifie “*Acceptez-vous les accusations portées contre vous ?*” Ceci signifie que si vous tentez de reconnaître ce que vous dit le juge, cela veut dire que vous lui donnez inconsciemment compétence sur vous ; et ceci n’est qu’un exemple parmi tant d’autres des ruses utilisées contre vous pour **obtenir votre consentement**. (N’oubliez pas : vous avez le droit d’être libre !)

Êtes-vous conscients que ni les policiers, ni les avocats n’apprennent cela dans leurs écoles respectives ?

Avertissement : les informations contenues ici ont uniquement un but éducatif et ne doivent pas être considérées comme un conseil juridique. Ce guide n’est nullement exhaustif et ne prétend pas être une autorité en la matière. Des recherches supplémentaires sont nécessaires et vivement conseillées. Des ressources et des liens vers plus d’informations sont donnés à la fin de l’ouvrage.

La Véritable Structure de l'Autorité



DIEU

ou le Créateur, l'Univers, le Pouvoir Suprême, “Cela qui nous a créés” – nous faisant donc égaux à tous les hommes, souverains et sous la seule autorité de Dieu ou du Créateur.

HUMANITÉ

Homme et Femme en possession d'un corps et d'une âme vivants. Libres d'exister en paix dans les limites de la Loi Naturelle/la Loi de Dieu en jouissant de tous les droits et des libertés protégés (plus sur les droits plus loin).

GOUVERNEMENT

Créé par l'Homme et la Femme : tout pouvoir et autorité d'un gouvernement est dérivé de ses créateurs (c'est-à-dire l'Homme et la Femme). Ils sont les représentants des Hommes et des Femmes et ont reçu l'autorité de gérer les affaires d'un pays selon la volonté populaire.

LOIS ET STATUTS

Les gouvernements utilisent l'autorité qui leur a été concédée par les peuples pour édicter des règles qui régissent une société. Les Lois et les Statuts ont été créés par les Hommes et sont, par conséquent, en dessous de la Loi de Dieu/la Loi Naturelle. Étant donné que vous vous situez uniquement en-dessous de Dieu ou de “Tout ce qui Est”, vous devez consentir à ces règles pour qu'elles s'appliquent à vous. Le gouvernement présume qu'il vous représente dans la mesure où vous ne l'en avez pas informé du contraire, et il présume votre consentement aux obligations et lois statutaires.

PERSONNES

Ce concept est difficile à saisir au début mais **il est la clé de la compréhension du fonctionnement du système**. L'Homme a créé le Gouvernement et, par conséquent, le Gouvernement est en-dessous de l'Homme et de la Femme. Donc, pour obtenir une autorité sur vous, il a dû créer une *entité fictive* connue sous le nom de *Personne* en jargon juridique (le langage du Barreau) et qu'on appelle aussi *homme de paille* (épouvantail), *appellation commerciale* et *entité juridique*. On reconnaît ceci par le fait que votre nom apparaîtrait en LETTRES MAJUSCULES sur tous les documents produits par le Gouvernement, vos comptes bancaires, vos relevés et tous autres documents commerciaux officiels, ainsi que vos papiers d'identité. Vous êtes portés à croire que cette cet *homme de paille* ou cette *personne* est VOUS dans la mesure où le nom est similaire, mais **CE N'EST PAS VOUS**. Il représente une entité commerciale/une fiction juridique qui ne possède AUCUN DROIT. Et c'est seulement quand vous, l'Homme ou la Femme, acceptez d'être représentés par cet *homme de paille* que vous abandonnez vos droits (volontairement quoique inconsciemment).

Précis de Droit

Statuts / Législation

Toute législation statutaire est basée sur des Contrats, et on s'en réfère en tant que "lois". Vous trouverez sûrement intéressant de prendre note de la définition de "lois" dans le Dictionnaire Juridique Black² :

'Loi dans le droit'³ : « une loi qui vise à créer, transférer ou éteindre un droit et qui est rendue effective en droit dans ce but ; l'exercice d'un pouvoir juridique. »

'Loi du droit' : « la création, l'extinction ou le transfert d'un droit par une opération de la loi elle-même, sans aucun consentement des personnes visées. »

Le droit coutumier

On peut très facilement comprendre le Droit Coutumier par ce principe : "agis avec les autres comme tu voudrais qu'ils agissent avec toi." Ceci revient à dire que, fondamentalement, les Droits d'un Homme finissent là où commencent ceux d'un autre. Le droit coutumier comprend les crimes tels que les blessures physiques, le vol, l'agression, la cause de pertes, le meurtre. C'est pour cette raison qu'on dit d'un meurtre qu'il est *illicite*⁴ et non illégal.

Statuts / Législation

Un statut est un acte législatif d'une société.

L'accord formel écrit qui régit un pays, un État, etc., et qui a "force de loi" ou "apparence de loi".

- Une "valeur" monétaire lui est presque toujours associée.
- Ces lois sont **contre l'Homme** et restreignent ses libertés.

Droit Coutumier

La Loi non écrite de l'Homme ordinaire.

Il naît directement du Moi Supérieur/de la Conscience/de l'Intuition.

- Des codes de conduite religieux, par exemple : les 10 Commandements.
- Se résume comme suit : « *Ne fais de mal à personne.* »
- Ces lois sont **en faveur de l'Homme** et le protègent.

Ce qui est légal :

- Le droit commercial,
 - Le droit maritime,
 - Le droit de l'offre et de la demande,
 - Le droit de la mer,
- Les crimes sans victimes.

Ce qui est légitime :

- Le droit de la terre.
 - Universel mondialement.
- Protège ceux dont les droits ont été enfreints (meurtre, vol, etc.)
- Crime avec victime.

Le droit Brehon

Le droit Brehon⁵ est l'ancien et véritable droit d'Irlande. Il existe depuis aussi longtemps que nous et date de plusieurs millénaires. Le droit Brehon est l'un des plus anciens systèmes juridiques comme l'ancien droit védique de l'Inde. Le droit Brehon a existé jusque dans les années 1700 où il a été éradiqué par un envahisseur étranger et que des lois pénales très répressives lui ont été substituées. Quand l'Irlande est devenue indépendante, on ne sait pourquoi nous avons décidé de garder les systèmes juridique et financier britanniques qui sont toujours en vigueur aujourd'hui.

Quand le système juridique Brehon avait cours, il n'existait pas de forces de police, de peine capitale, ni de système judiciaire tel que nous le connaissons aujourd'hui. C'étaient des institutions "inutiles" aux yeux de la population pacifique de ce territoire. Le droit Brehon est la loi de l'Homme et est supérieur au Droit Coutumier à bien des égards. Le droit coutumier est, en fait, une **juridiction étrangère** et vous êtes en droit de revendiquer le droit Brehon⁶ ! Vous êtes encouragés à poursuivre vos recherches et des informations supplémentaires sont données à la fin de cet ouvrage.

Connaissez vos Droits...

"Connaissez vos droits" est une expression que nous avons entendue notre vie durant... mais pourquoi est-elle si importante ? Si vous ne savez pas de quels droits vous êtes dotés, comment pouvez-vous les exercer ? Si vous ne savez pas ce que vous êtes libres de faire et ce à quoi vous avez droit, comment pouvez-vous **être libres** ? De plus, comment pouvez-vous vous protéger quand vos droits sont bafoués si vous n'êtes même pas conscients de ce qui se passe ?

Apprendre ce qui concerne vos droits est très responsabilisant et une fois que vous comprenez vos Véritables Libertés dont vous avez été dotés à la naissance, sans distinction de race, de religion ou de croyance, vous aurez le désir d'exercer et de défendre ces libertés.

*« L'injustice quelque part est une menace pour la justice partout. » ~
Martin Luther King*

Quelques-uns de vos Droits...

- Vous êtes nés égaux et libres (et l'égalité devant la loi est primordiale).
- Vous avez droit à la Vie, à la Liberté et à la Sécurité.
- Vous avez le droit d'être jugés devant vos pairs.
- Vous avez droit à votre intégrité physique.
- Vous avez le droit de voyager librement.
- Vous avez droit à la liberté d'expression.
- Vous avez le droit de réunion.
- Vous avez le droit d'association.
- Vous avez droit à la liberté de religion.
- Vous avez les droits familiaux.

Vous avez droit à la vie privée.

Constitution irlandaise, article 41.1.1 :

«L'État reconnaît que la famille est l'élément de base fondamental de la société selon la Nature, et qu'elle est une institution morale possédant des droits imprescriptibles et invincibles plus anciens et supérieurs à tout autre statut créé par l'homme.»

Note : Cet extrait est tiré du document originel de la Constitution qui a été traduit en anglais. La différence entre l'original et les traductions modernes est notable.

Petit Guide de la “personne”

La première chose à comprendre en abordant ce concept, c’est que vous n’êtes **PAS** une personne !

Vous AVEZ une personne

Une personne n’est pas un Homme ou une Femme, c’est une entité juridique similaire à une société, et elle est utilisée pour tous vos documents commerciaux, administratifs et financiers.

La Personne

Une **société** traitée comme ayant les droits et obligations d’une personne. Des pays et des villes peuvent être traités comme une personne de la même manière qu’une société. Cependant, les sociétés, les pays et les villes ne peuvent avoir des émotions humaines telles que la malice, et par conséquent ne peuvent être responsables de dommages punitifs à moins qu’il existe un statut autorisant l’octroi de dommages-intérêts punitifs.

Voici quelques points à noter relatifs à la “Personne” :

- La Personne est aussi appelée entité juridique, homme de paille, entité fictive ou raison sociale.
- La Personne nécessite que vous, l’Homme et la Femme de chair et de sang, la représentiez dans ses affaires ; et, de plus, l’État/le Gouvernement (également des entités juridiques fictives, c’est-à-dire qui ne sont pas de chair et de sang) ne peuvent appliquer la législation qu’à cette Personne quand vous donnez votre accord et acceptez de la représenter.
- La Personne — ou homme de paille — a été créée par l’État dans lequel vous êtes né sur du papier Bond⁷ peu après votre naissance. Votre naissance a été **déclarée**, ce qui a effectivement cédé l’autorité et la propriété à l’État par écrit. C’est de cette façon que l’État peut revendiquer l’enlèvement de vos enfants (sa propriété) s’il estime que vous ne vous en occupez pas à sa satisfaction.
- Comme le Gouvernement/le pays fonctionne en mode faillite, il **NOUS** utilise, l’âme vivante, en tant que nantissement, et fait des prêts sur le dos de cette obligation⁸ (créée à la naissance). Cela est dû aux prévisions que nous produirons un revenu dans notre vie, que nous travaillerons et paierons des impôts, ce qui contribue à la dette nationale. L’acte de naissance est la preuve de l’obligation car il est imprimé sur du papier Bond.
- L’homme de paille n’a ni cœur ni âme. Récupérez votre pouvoir en agissant et en vivant à partir des vôtres ! Déclarez votre souveraineté et soyez libres ! Récupérez votre homme de paille pour accéder à votre souscription d’obligation et au crédit auquel vous avez droit.

Votre Numéro de Service Public Personnel⁹ (PPS Number) équivaut à un numéro d'employé. Vous travaillez pour l'État et aussi longtemps que vous travaillerez pour cette société, vous serez soumis à ses règles (ses statuts) qui s'appliquent à ces employés/Personnes.

La Société

*« Une société est un groupe de personnes rassemblées par consentement mutuel. » ~
(Black's Law Dictionary).*

Prenez bien note de cette définition juridique de société et que les Personnes se rassemblent par consentement. Donc, si vous n'êtes pas content de la gestion des affaires, ou si vous en avez marre de l'injustice, vous pouvez y réagir...

Précis de Jargon Juridique

(le langage du Barreau)

Ce que la plupart des gens ne réalisent pas c'est qu'il y a un tout autre langage utilisé dans nos affaires de tous les jours. C'est le langage du Barreau ou "jargon juridique". Vous voyez, n'importe quelle société peut avoir ses propres langage et jeu de règles, mais si vous ne comprenez pas ce langage comment pouvez-vous comprendre¹⁰ ce qui vous est demandé ?

La Personne

Une société traitée comme ayant les droits et obligations d'une personne. Des pays et des villes peuvent être traités comme une personne de la même manière qu'une société. Cependant, les sociétés, les pays et les villes ne peuvent avoir des émotions humaines telles que la malice, et par conséquent ne peuvent être responsables de dommages punitifs à moins qu'il existe un statut autorisant l'octroi de dommages-intérêts punitifs.

La Société

- Une société est un groupe de Personnes rassemblées par consentement mutuel.
- Une société est soit enregistrée au Registre du Commerce, et donc juridiquement connue, ou alors elle n'est pas enregistrée et reste inconnue juridiquement.
'Société Civile' a généralement une connotation d'État, de nation ou de corps politique. En Droit Civil, société signifie partenariat.

Le Statut

Une loi votée par la branche législative de l'État.

La loi d'une société ou de son fondateur en tant que règle permanente [NdT : règlement intérieur].

Un instrument international qui fonde une agence et qui régule son envergure et son autorité.

La Loi

1. *Loi dans le droit.* Une loi qui vise à créer, transférer ou éteindre un droit et qui est rendue effective en droit dans ce but ; l'exercice d'un pouvoir juridique.
2. *Loi du droit.* La création, l'extinction ou le transfert d'un droit par une opération de la loi elle-même, sans aucun consentement des personnes visées.

L'Être Souverain

1. Un Être Souverain possède et jouit de tous ses droits civils et politiques sous un gouvernement libre.
2. Contraire d'un esclave.

Les Gouvernements font-ils du commerce pour le profit ?

Tous les Gouvernements et “institutions étatiques” sont enregistrés en tant que sociétés. On peut le vérifier en consultant le site internet de Dun & Bradstreet, une base de données contenant des centaines de milliers d’enregistrements de sociétés qui font du commerce pour le profit. (On peut même acheter les rapports de solvabilité de ses sociétés !).

- Quand une de ces sociétés tente de vous extorquer quelque chose ou de vous accuser, elles le fait selon la capacité de l’entreprise et selon le droit commercial (maritime ou statutaire). Elle ne peut appliquer ses revendications que sur *l’homme de paille* dans la mesure où ces lois ne s’appliquent qu’aux personnes morales et non aux Hommes et aux Femmes.

Elle s’arrange pour conclure un contrat avec vous par lequel vous acceptez et consentez (peut-être inconsciemment) à représenter votre *homme de paille* (personne morale) sous un angle commercial. Ceci lui permet d’appliquer ses frais et revendications au travers de statuts et de vous dépouiller de vos droits (plus sur les contrats plus tard).

Quel est le but de toute entreprise faisant commerce pour le profit ? Facile, son but est de faire de l’argent ! Et qu’ont toutes les entreprises ? Des actionnaires. Donc, qui pourraient bien être les actionnaires d’une entreprise nommée “GOUVERNEMENT D’IRLANDE”¹¹ ? Vous l’avez deviné : les Hommes et les Femmes d’Irlande... et vous pouvez avoir accès au portfolio de vos actions à tout moment. *Nous, le Peuple*, sommes les propriétaires de cette société alors que nous sommes traités comme des employés ! Nous sommes les patrons.

Votre Numéro PPS équivaut à un numéro d’employé, et comme pour tout autre emploi, vous pouvez démissionner quand vous le voulez. Et aussitôt que vous êtes parti, les règles régissant la “tenue au travail”, ou “pas de boissons chaudes sur les bureaux”... ne s’appliquent plus à vous : vous êtes libres de toutes obligations. Vous n’êtes plus sous contrat ! En tant qu’Être Souverain sur le Territoire d’Irlande, vous jouissez de tous vos Droits et Libertés. Vous ne pouvez être tenu pour responsable des dettes de l’homme de paille ni de ses obligations statutaires.

Ce qu’il faut se rappeler : nous contribuons tous à notre communauté par notre propre valeur et par nos efforts. Notre force de vie même, notre énergie, “ce que nous sommes”, est **la seule véritable valeur**. Que l’on soit menuisier, enseignant, maçon, femme au foyer, docteur, artiste, poète ou autre, nous contribuons selon notre propre nature. Quel que soit le travail que nous réalisons, quel que soit ce que nous créons, quel que soit ce que nous faisons, nous le faisons les uns pour les autres et pour l’avancement de tous. Enlevez l’argent du tableau... et vous verrez que nous aurons toujours ce que nous avons toujours eu sauf l’avidité ! Par conséquent, cette dette d’argent ne devrait jamais être utilisée que quand nous n’avons rien d’autre à nous offrir les uns aux autres... et il se trouve que nous avons énormément à nous

offrir les uns aux autres : nos compétences, notre créativité, notre expérience, notre sagesse. Pouvez-vous mesurer à quel point nous avons été asservis à ce système monétaire basé sur la dette qui ne laisse à la plupart d'entre nous aucun choix que d'exercer des boulots vides de sens ? Sans parler du cas extrême de ceux qu'on laisse crever dans les pays dudit Tiers-Monde, du travail forcé des enfants, des innombrables sans abris et des familles qui grappillent de quoi subsister. Nous possédons suffisamment pour nourrir, habiller, éduquer et soigner **CHAQUE HOMME, FEMME ET ENFANT**. Si nous vivions dans un monde où tout ce dont nous avons besoin était gratuit, les Hommes et les Femmes seraient en mesure d'explorer leur plein potentiel et leur créativité. Qui sait quelles grandes découvertes seraient faites par l'esprit non entravé des Humains dans l'amour, la compassion et l'aventure ?

Petit Guide des Contrats

Un contrat est un accord entre deux parties ou plus qui crée des obligations opposables et reconnues par le droit. Pour être considéré comme légitime, un contrat doit avoir quatre critères :

DIVULGATION TOTALE. Ceci signifie que les parties doivent être pleinement conscientes en concevant et en acceptant les détails et les termes du contrat. Les parties ne doivent avoir aucun doute, ni aucune confusion, quant aux termes établis dans le contrat.

RÉMUNÉRATION. Cela peut être “ce qui est offert” dans l’accord. Elle donne aux parties le temps de peser ce qu’elles risquent de perdre ou ce qu’elles peuvent gagner par le contrat.

CONDITIONS GÉNÉRALES. Elles exposent la structure et les critères de l’accord ainsi que les obligations de chacune et de toutes les parties impliquées.

SIGNATURE. C’est la partie la plus importante du contrat et c’est la preuve que l’accord a été accepté. Elle implique également “*consensus ad idem*”, une rencontre des esprits. Votre signature a beaucoup de pouvoir et vous devez faire attention à ce que vous signez.

Honneur / Déshonneur

La clé quand on traite de contrats est de **rester dans l’honneur**. Ceux qui appliquent les politiques publiques tenteront de vous obliger, par la force ou la ruse, à vous déshonorer afin d’être garantis d’une condamnation. Il y a quatre réponses que vous pouvez donner à ceux qui exercent des revendications à votre encontre :

IGNORER. Si vous ignorez une revendication exercée contre vous, vous donnez votre accord (tacitement) par votre silence ou acquiescement. Un défaut de réponse ou de contestation implique votre acceptation. Si vous ignorez une Notification ou une revendication exercée contre vous, vous tombez en Déshonneur.

CONTESTER. Si vous contestez les détails de la revendications à votre encontre, vous soulevez la controverse, c’est-à-dire que vous ne recherchez pas de remède. Là encore, cela vous place en Déshonneur.

ACCEPTER. Si vous acceptez les accusations ou les revendications, vous avez accepté de remédier à la situation en suivant les requêtes faites. Quoique cette option vous place en état d’Honneur, ce n’est certainement pas le choix le plus judicieux et responsabilisant que vous puissiez faire.

ACCEPTER SOUS CONDITION. C'est là qu'est le pouvoir quand on traite des avis de sanctions, des accusations et des assignations au tribunal, qui sont tous, croyez-le ou non, des **OFFRES de contrat** avec votre titre légal ou homme de paille. Vous pouvez accepter de façon conditionnelle les accusations ou exigences À LA CONDITION que vos termes soient satisfaits, par exemple : preuve de réclamation que la partie adverse a subi une perte ou qu'elle a une quelconque autorité sur vous. (Davantage d'explications plus tard.)

Imaginez la scène...

Vous écopez d'une contravention pour stationnement illégal (il s'agit de votre voiture). C'est une offre de contrat qui stipule *"Votre véhicule était illégalement stationné – toute personne ayant illégalement stationné doit payer une amende selon la Loi sur la Circulation Routière."* Bien, nous avons déjà établi que **vous n'êtes pas** une *personne*, vous **AVEZ** une *personne*, donc comment cette loi s'applique-t-elle à vous, un Homme ou une Femme ? Elle ne s'applique pas à vous ! Comprenez bien que les autorités n'essaient pas de vous facturer à vous, l'Homme ou la Femme, elles tentent de facturer l'homme de paille, ou de conclure un contrat avec la raison sociale (entité juridique fictive) en usant de statuts commerciaux. C'est parce que vous croyez que cela s'applique à vous que vous acceptez l'offre et la responsabilité ! Mais ce qu'on ne vous dit pas c'est que vous n'avez pas l'obligation d'accepter cette offre...

Ci-dessous figure un exemple d'avis de sanction ordinaire que quelqu'un pourrait recevoir ainsi qu'une réponse possible qui utilise l'acceptation conditionnelle. Cela devrait vous donner une idée de ce que vous pouvez inclure, mais chaque cas individuel varie.

Notez que le courrier reçu des autorités irlandaises (dans cet exemple) était adressé à un M. JOHN DOE (en lettres majuscules), ce qui indique que le courrier n'est pas adressé à un **être humain** mais à une raison sociale, une entité juridique fictive, une entité commerciale.

Transports Publics SA
adresse
Dublin

03 septembre 2008

M. JOHN DOE
adresse
Dublin

Objet : Notification d'amende forfaitaire #12345 réf. 09890

Monsieur DOE,

Le 23 août 2008, alors que vous voyagez sur le bus, vous n'aviez pas de titre de transport valide. La sanction pour ce délit telle qu'établie par la Loi sur les transports publics, Section 1, est de £50.

À défaut de payer ce montant dans les 10 jours à compter de ce jour, vous pourriez être poursuivi et avoir à payer une amende de £1000, ou subir une peine d'emprisonnement, ou les deux.

Vous pouvez payer cette amende en envoyant un chèque ou mandat postal à l'adresse indiquée. Vous pouvez aussi payer par carte bancaire.

Veuillez agréer, Monsieur DOE, nos salutations distinguées.

Mary Bloggs

La réponse de monsieur John Doe :

John:Doe
Adresse
In County Dublin

10 Septembre 2008

Transports publics Inc.
Adresse
Co. Dublin

Objet : Notification d'amende forfaitaire #12345 Réf. 09890

Chère Mary,

J'ai reçu votre notification d'amende forfaitaire et je voudrais accepter votre offre de contrat à condition que vous me fournissiez la preuve de réclamation en répondant à ce qui suit :

1. Veuillez me fournir une copie du contrat signé par les deux parties qui me lierait moi, John Doe, à Transports Publics Inc. Un accord unilatéral n'est pas acceptable.
2. Veuillez me fournir une facture sur laquelle figurent les termes "FACTURE" et "VALEUR" signée par un membre autorisé de Transports Publics Inc.
3. Veuillez me fournir la preuve de réclamation qui démontre que vous savez ce qu'est une "personne" au sens juridique du terme.

4. Veuillez me fournir la preuve que je suis une "personne" ou un "passager" et non un Homme de chair et de sang possédant des droits imprescriptibles.

5. Veuillez me fournir la preuve de réclamation qu'il existerait de l'argent véritable indexé sur une quelconque valeur avec quoi payer cette soi-disant dette.

Je vous fais remarquer que vous avez adressé cette notification à "M. JOHN DOE" qui est une entité juridique, une fiction, une personne morale. Merci d'adresser toute correspondance future à l'Homme John:Doe. Tout courrier incorrectement adressé sera retourné sans avoir été ouvert ni lu.

Merci d'envoyer votre réponse à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard dans 10 jours, à compter de ce jour.

Sincèrement vôtre et en tout honneur.

John: de la famille Doe.

L'offre a été acceptée sous condition de preuve de réclamation. Le résultat de la manœuvre est de vous placer en état d'honneur tout en les plaçant dans une position où ils sont obligés de réagir pour ne pas tomber en déshonneur. Ces notifications peuvent aller et venir comme une balle de ping-pong, mais si vous restez sur vos positions et acceptez l'offre sous condition que vos termes soient satisfaits, tout en restant honorable dans vos actes, vous réussirez. Si toutefois cette affaire finissait par atterrir sur le bureau du juge, vous auriez, à ce stade, un dossier assez bétonné contre ceux qui exercent des revendications à votre encontre. Si vous faites la démonstration que vous étiez ouvert au dialogue et à la discussion, que vous recherchiez activement un remède et évitiez les conflits (alors qu'eux non), le droit sera toujours de votre côté parce que vous avez raison !

Au tribunal

Il est important de signaler que les services judiciaires, le système des tribunaux de Dublin et le Barreau d'Irlande sont des entreprises enregistrées au Registre du Commerce et font des affaires pour le profit¹². Ces entités tentent de présenter des réclamations contre vous **à titre commercial** en appliquant des statuts. Donc, elles tentent de conclure des contrats avec votre Personne ou homme de paille. Vous devez apprendre à reconnaître à quel moment elles tentent de le faire afin de contourner la situation.

Les choses à se rappeler au tribunal :

Les tribunaux sont une tierce partie dans **une dispute commerciale**. Leur but est d'en être témoins et de **faciliter la sécurité des transactions**. Ils nécessitent le consentement des deux parties avant de pouvoir agir. **Ils vous offrent un service**. Ce service consiste à “être témoin de la dispute, prononcer un jugement et donner des ordres” – mais personne ne vous dit que vous n'êtes pas obligés de profiter de ce service ! Ils vous offrent un avantage auquel vous êtes libres de renoncer, que vous êtes libres de décliner.

- N'obéissez à aucun ordre et ne suivez aucune requête. Si vous faites la moindre chose qu'ils vous demandent, vous leur donnez ainsi compétence sur vous. La façon de contourner cela consiste, là encore, à répondre par vos propres questions ou requêtes, ou d'accepter sous condition ce qui vous est demandé.

Le langage qu'ils parlent est le “jargon juridique” qui sonne comme la langue courante¹³ mais dont certains mots ont une signification totalement différente. Il n'y a que deux langues officielles reconnues dans la Constitution irlandaise, ce sont l'irlandais et l'anglais. N'hésitez donc pas à le leur rappeler et insistez pour que l'on parle *l'anglais courant* si vous le désirez.

Il n'est pas non plus inintéressant de noter que le juge, le procureur, votre avocat – si vous en avez un –, ainsi que tous les “fonctionnaires judiciaires” sont tous membres de la même société : le Barreau d'Irlande. Cette société a ses propres codes, règles et langage et vous n'en n'êtes pas membre. Alors, comment pourriez-vous la comprendre (vous y soumettre) ? Compte tenu de tout cela, croyez-vous vraiment que vous bénéficierez d'un procès équitable ?

Quand vous pénétrez dans un tribunal sous la juridiction du Droit Maritime, c'est **un fait acquis**¹⁴ que vous avez “enfreint une règle de la société”,

autrement dit un Statut, et vous y allez **pour recevoir votre punition ou accusation**. Vous (ou plutôt votre homme de paille) êtes “**coupable jusqu’à preuve de votre innocence**” et vous devez vous défendre des accusations portées contre vous.

Voici quelques exemples d’approches que vous pourriez utiliser :

1. Il y a 3 questions que vous pourriez poser au juge au tribunal qui pourraient publiquement et officiellement montrer que ce n’est pas dans votre intérêt de conclure un contrat, ni de “jouer au ballon”, ce sont :
 - a) *«Ai-je droit à un procès équitable et honnête aujourd’hui, monsieur le président (ou monsieur le juge) ?»* [La réponse à cette question devrait naturellement être “Oui”.]
 - b) *«Pouvez-vous me dire qui est la victime dans cette affaire ?»* [S’il est question de lois statutaires, le juge devrait répondre “le ministère public”.]
 - c) Auquel cas vous pouvez allègrement continuer et demander : *«Et qui représentez-vous, monsieur le Juge ?»* [Là encore, la réponse sera “le ministère public”, donc vous pouvez maintenant souligner que vous ne pensez pas être en mesure d’obtenir un procès équitable aujourd’hui puisque on peut dire que le juge a un intérêt personnel dans l’affaire.]
2. Tous les fonctionnaires judiciaires doivent prêter un serment lié à leur fonction, y compris les juges. Toutefois, le juge n’agit pas nécessairement selon son serment quand il siège au tribunal. Or, quand il n’agit pas selon son serment, il ne fait qu’émettre **des opinions personnelles**. Cela a un poids énorme au tribunal parce qu’on ne dit pas aux gens que le juge est, après tout, un homme comme un autre et n’a aucune autorité sur eux ! Il vous faut faire procéder à l’enregistrement du serment du juge dans les minutes du procès/procès-verbal d’audition !!

À cet effet, vous pourriez tout simplement demander au juge : *«Avez-vous un serment lié à votre fonction ?»* S’il répond Non, alors vous pouvez demander au policier dans la salle d’arrêter cet imposteur. C’est pour cette raison qu’il répondra probablement “Oui”, et c’est le moment de lui demander :

«Votre serment est-il ici aujourd’hui, monsieur le juge ? A-t-il été enregistré dans les minutes ?» C’est à ce moment que cela devient intéressant parce que vous allez réaliser que très probablement il ne l’a **PAS** été ! Vous devez déclarer clairement et sans équivoque :

«Officiellement et pour mémoire, j’accepte votre serment professionnel.»
Il est maintenant enregistré dans les minutes !

Quel est le but de la démarche ? Un juge doit prêter serment pour faire respecter **la Loi** (pas les Statuts), pour exercer de façon impartiale et pour administrer la justice équitablement et sans préjudice. Quand son serment est “enregistré”, **le rôle du juge change** : il doit vous protéger si on bafoue vos droits. Il doit nécessairement faire respecter la Loi (le droit coutumier) et devient une partie désintéressée dont le rôle est de s’assurer que la justice prévaut selon les faits exposés uniquement. Une autre chose, c’est que vous êtes maintenant “**innocent jusqu’à preuve du contraire**” et il appartient au procureur de prouver votre culpabilité.

3. Si/quand le juge demande : «**Comprenez-vous (les accusations) ?**» Il offre un contrat (cela veut dire «**Acceptez-vous les accusations ?**») Vous pourriez répondre «**Non, je ne comprends pas. Je ne comprends pas un mot de ce que vous dites... Vous comprenez¹⁵, monsieur le juge ?**». À ce stade, le juge devrait comprendre ce qui se passe (vous faites une *contre-proposition*) et il devrait faire attention à sa réponse. S’il dit “Oui”, alors il vous donne autorité sur lui en déclarant qu’il vous comprend (en anglais “*he stands under you*”). Au contraire, s’il dit “Non”, alors continuez et dites-lui «**Monsieur le juge, je crois que nous avons eu une proposition et une contre-proposition. Aucune des parties n’est d’accord avec les termes, donc nous ne pouvons pas continuer. Bonne journée à vous !**»
4. Une autre approche consiste à ne pas du tout entrer dans leur jeu ! Rappelez-vous qui vous êtes en relation avec votre Créateur : vous êtes le numéro 2 ! Second seulement après Dieu ! Qu’ont ces hommes et ces femmes à faire des réclamations contre vous et à vous accuser alors que vous ne leur avez fait aucun tort ? Vous pourriez accepter conditionnellement en disant :

«**J’accepte toutes les accusations et les réclamations à mon encontre à condition que le Tribunal ou l’Accusation prouve qu’il a une autorité sur moi pour procéder à ces accusations et ces réclamations.**» Voyez-vous, les tribunaux n’ont aucune compétence matérielle, ils n’ont aucune raison d’être impliqués (à part le fait que **leur implication vise à tirer profit** des accusations qu’on VOUS force à payer !).

En tenant compte de tout ce que nous avons couvert jusqu’ici, voici un exemple de ce que vous pourriez dire au tribunal après qu’on aura appelé le nom de votre homme de paille :

«Officiellement et pour mémoire, je suis le/la représentant(e)¹⁶ de cette entité juridique. Je suis un être souverain vivant sur ce territoire, et je tends la main en signe de paix au tribunal. Je n’ai causé de tort à personne. Je réserve tous mes droits et ne renonce à aucun d’entre eux.»

(«Je décline tous les avantages offerts et libère le tribunal de son devoir d'agir contre rétribution») ou («Je fais une comparution spéciale ici aujourd'hui afin de régler cette affaire. J'accepterai volontiers toutes les réclamations contre moi à condition que vous me fournissiez la preuve que vous avez une autorité quelconque sur moi.»)

Note : vous pouvez également lire votre *Notification de Compréhension et d'Intention et Revendication de Droits* (NdT voir en fin d'ouvrage) afin qu'elle soit enregistrée au procès-verbal. Ce ne sont là que quelques exemples de ce que vous pouvez faire dans un tribunal pour vous protéger, mais une fois que vous vous souviendrez que **c'est vous le patron**, les possibilités seront sans limites ! Ils n'ont aucun pouvoir sur vous !

Le Système Bancaire

Après les échanges et le troc¹⁷, la forme la plus acceptée de monnaie fut les pièces d'or, d'argent et autres métaux précieux. Les pièces avaient un poids précis et une valeur effective. Il n'était pas toujours souhaitable, ni sécurisant, de trimbaler toutes ces pièces avec soi, donc les gens allaient déposer leurs pièces d'or et d'argent à la banque pour les mettre en sécurité et, en retour, la banque leur remettait des reçus ou Notes de Crédit. Ces Notes de Crédit pouvaient être ré-échangées plus tard par la banque. Comme c'était plus commode, les gens ont commencé à utiliser les Notes de Crédit comme monnaie entre eux dans la mesure où elles pouvaient être échangées dans le futur contre leur véritable valeur en or ou en argent par la banque (les billets de nos jours sont des billets de dette et ne sont soutenus par aucune valeur).

Les banquiers réalisèrent très vite qu'ils avaient beaucoup d'or et d'argent dans leurs réserves et qu'il était invraisemblable, ou en tous cas fort peu probable, que tous les déposants viennent réclamer leur or le même jour. Ce qui voulait dire qu'à tout moment il y avait une quantité d'or et d'argent dans la réserve qui n'était pas utilisée. Les banquiers ont donc commencé à prêter cet *argent* à des emprunteurs en ne gardant qu'une fraction du total des dépôts en réserve, et c'est ainsi que le système de réserves fractionnaires est né !

Ceci signifie que les banques n'ont l'obligation que de garder un petit pourcentage des fonds déposés et ne peuvent prêter principalement que l'argent des gens avec intérêts ! Ce n'est pas un fait très connu, mais les banques ne sont pas autorisées à prêter leurs propres actifs ou fonds – seulement ceux des autres gens en plus de ce que VOUS créez avec VOTRE SIGNATURE (plus sur ce sujet plus tard). Saisissez bien cela. Généralement, quand quelqu'un emprunte à la banque, il laissera cet argent sur un compte — plutôt que de retirer le montant total — jusqu'à ce qu'il en ait besoin. Ce nouveau montant que la banque a prêté est ensuite **ajouté au montant total des dépôts de la banque** qu'elle utilise pour prêter encore davantage...

Que se passe-t-il quand je fais une demande de prêt ?

Vous entrez dans une banque et voudriez, disons, un prêt de £1000 (ce que vous dites en réalité c'est que vous voudriez avoir accès à £1000 de *votre crédit*). La banque procède à une petite enquête sur vous et à une vérification

de votre crédit. Pourquoi donc ? C'est pour s'assurer qu'elle pourra faire de l'argent sur votre dos au travers des intérêts. Une fois que votre crédit est approuvé, la banque vous présente un *contrat* qui stipule qu'elle vous prête ce montant et que vous acceptez de le rembourser avec intérêts. Vous signez ce *contrat*. (Note : vous êtes le seul signataire dudit contrat, celui-ci est par conséquent unilatéral/non contraignant.) À ce moment-là vous *croyez* que la banque débite ce montant de son “coffre” pour le créditer sur votre compte.

Cela peut être difficile à croire mais le système bancaire fonctionne aujourd'hui de façon totalement frauduleuse¹⁸.

Voilà ce qui se passe dans la réalité : c'est votre signature qui crée le nouveau crédit. C'est votre signature sur le document/contrat qui détient **TOUTE la valeur** de l'accord. Vous êtes en fait en train de puiser dans votre “crédit illimité”. La banque ne fait que jouer le rôle d'intermédiaire entre l'Homme et le crédit et, ce faisant, elle donne l'impression d'être le “Prêteur”. Elle vous donne l'impression de vous prêter à partir de ses propres actifs et fonds alors que ce n'est pas le cas. Elle vous laisse croire qu'elle risque de perdre de l'argent et qu'elle prend le risque de vous le prêter.

Compte tenu de tout cela, diriez-vous que les termes de l'accord vous ont été *pleinement* divulgués ? Bien sûr que non ! Jusqu'ici nous avons couvert deux domaines qui vous donne des raisons d'annuler un tel accord :

1. La banque n'a pas pleinement dévoilé les termes de l'accord. La divulgation totale est un critère de contrat.
2. L'accord ne comporte qu'une seule signature : la vôtre ! Par conséquent, l'accord n'est pas contraignant (la signature des deux parties — ou de toutes les parties, le cas échéant — est un critère de contrat, ce qui signifie “*consensus ad idem*” ou une rencontre des esprits, et lie les deux (ou toutes les) parties.

En plus de la connaissance de l'arnaque que représente le système bancaire mondial, ceci est une information suffisante pour régler (c'est-à-dire **annuler**) toutes vos dettes.

Quel est le processus pour y arriver ?

C'est très simple, en fait. Tout ce que vous avez à faire est de demander à la

banque une preuve de réclamation pour la “dette” en question. Elle déclare que vous lui devez une certaine somme, ce qui implique qu'elle vous aurait *prêté* cette somme et qu'elle a donc subi une *perte*. En d'autres termes, elle prétend “en être de sa poche” à cause de vous. Vous pouvez tout simplement lui demander de valider cette dette.

Voici un exemple¹⁹ de Notification par *courrier recommandé* que vous pourriez envoyer à la banque pour vérification. Il existe pléthore d'informations sur les moyens à employer pour vous libérer de vos dettes.

John-David: Doe
Yellow Brick Road House
number 1,
Near Anyplace,
In Dublin

Joseph Crook
Directeur Général
Corrupt International Bank,
666 Bank Centre
Dublin

[Date]

[Réf. : ***]

Monsieur Crook,

Je vous écris au sujet du compte n° 912345-77654321. Je serais ravi de régler toute obligation financière de laquelle je serais légitimement redevable dès que j'aurais reçu de votre part les documents suivants :

1. La preuve de la dette, c'est-à-dire les écritures comptables montrant les pertes effectives de la banque ;
2. La preuve de votre réclamation à mon encontre : une déclaration sur l'honneur ou une facture signée de votre main selon la Loi sur les lettres de change de 1882 ;
3. Une copie du contrat signé par les deux parties et qui lierait les deux parties à l'accord ;
4. La preuve qu'il existe une monnaie quelconque en circulation qui serait indexée sur une chose quelconque possédant une valeur réelle avec laquelle payer cette dette.

Je vous accorde 10 (dix) jours à réception de cette Notification pour me répondre par pli recommandé AR, signé sous votre pleine responsabilité commerciale et sous peine de parjure, m'assurant que toutes les réponses que vous donnerez à mes requêtes ci-dessus sont véritables et sans tromperie, fraude et/ou malice.

Tout défaut de réponse à cette Notification (dans le délai imparti) me fournissant les informations demandées afin de valider la dette, constituera un accord de votre part dont voici les conditions générales :

1. La dette n'a jamais existé.

OU

2. La dette a déjà été payé en totalité.

3. Vous acceptez la responsabilité de tout préjudice que je pourrais subir dans cette affaire.

4. Toutes les notes/remarques négatives à toute agence de vérification de crédit seront annulées par vous.

5. Vous cessez et renoncez, et mettez un terme à vos poursuites.

Remarque : Je souhaite traiter de cette affaire par écrit uniquement et ne donne pas à votre organisation la permission de me contacter par téléphone. Si c'était le cas, je considérerais tout appel de la part de votre organisation comme du harcèlement et prendrai les mesures nécessaires contre vous.

Sincèrement vôtre, en Honneur et avec Respect.

par : John-David:Doe

Aucune valeur assurée, aucune responsabilité. Tous Droits Réservés.

Agent autorisé.

Note : Il est fort vraisemblable qu'une seule de ces notifications ne sera pas suffisante pour mettre un terme à vos dettes car les banques n'abandonnent pas facilement, mais c'est le premier pas dans le processus. Il vous faudra sûrement envoyer une série de notifications/courriers recommandés à la banque pour effectivement annuler vos dettes, mais en envoyant cette notification/lettre recommandée à la banque, vous la mettez en position de devoir vous prouver que vous lui devez de l'argent. Les ressources en fin d'ouvrage vont mener à davantage d'informations et aux connaissances nécessaires pour envoyer ces notifications avec confiance et succès, et ainsi annuler toutes vos dettes complètement et de manière tout à fait licite !

Petit Guide Amical sur les Relations avec les Agents du Maintien de l'Ordre²⁰

Voici un court exemple pour vous aider à comprendre la différence qui existe entre les Gardiens de la Paix et les Agents du Maintien de l'Ordre²¹. Examinons trois postes différents qui sont les gardiens de prison, les officiers de police et les agents de la circulation, et voyons comment leurs rôles varient de Gardien de la Paix à Agent du Maintien de l'Ordre.

- **Gardiens de prison** : maintien de la paix uniquement.
- **Officiers de police** : maintien de la paix et maintien de l'ordre.
- **Agent de la circulation** : maintien de l'ordre uniquement.

Gardiens de la Paix vs Agent du Maintien de l'Ordre

Gardien de la Paix

- Agent de police Homme/Femme
- Maintient la paix
Règle les disputes entre deux Hommes/Femmes
- Agent pacifique du voisinage
Est plus inquiet pour vous et votre sécurité que de générer des revenus
- Agit sur la base du Droit Coutumier

Agent du Maintien de l'Ordre

- Agent "Personne"
- Fais respecter la législation
- Recherche activement des condamnations
Rassemble des preuves contre vous pour les poursuites judiciaires du Ministère Public
Agit sous un angle corporatif et n'a pas votre intérêt à cœur
Agit selon les Statuts.

Il y a approximativement 14 415 gardiens de la paix en Irlande et donc il est fort probable que vous tombiez sur l'un d'eux au cours de votre vie. Avec quelques 500 000 P-V de circulation enregistrés chaque année, il y a des chances que vous soyez contraint de vous arrêter un de ces jours. Alors que faire ?

Les gardiens sont recrutés pour être nos protecteurs, cependant quand ils font respecter les statuts, ils deviennent des agents du maintien de l'ordre. Leur rôle change de maintien de la paix au recouvrement de créances.

Les gardiens ne sont pas vos ennemis, mais ils ne sont pas non plus vos amis s'ils agissent comme agents de recouvrement. Ils sont dans une position

d'adversaire, comme au jeu d'échecs. Ils veulent gagner, ils veulent obtenir une condamnation²² (la vôtre !).

Veuillez noter que vous avez le droit d'enregistrer les gardiens. Quand ils sont libres, ils jouissent de leur droit à la vie privée, mais quand ils agissent dans le domaine public, vous avez le droit de les enregistrer²³. S'ils vous créent des problèmes à ce sujet, vous pouvez dire «*Je rassemble des preuves pour ma défense, officier.*»

Sachez quand et comment exercer vos droits, et n'oubliez pas : vous êtes en train d'agir légitimement !

1. Vibrations positives

La chose la plus importante est d'être aussi amical(e), sympathique et courtois(e) que possible, cela se révélera payant en fin de compte. Agissez de façon pacifique, respectueuse et éthique à leur égard. Faites-leur savoir que vous les enregistrer, déclarez la date et l'heure, notez leur numéro de badge, demandez-leur leurs noms et leurs cartes de visite. Si cela les vexe, dites-leur que c'est pour votre sécurité. S'ils vous critiquent sur ce point, demandez-leur «*Allez-vous me dénier ma sécurité ?*» «*Avez-vous un problème avec ça, officier ?*» Bien sûr que non ! Vraiment ?

2. Premier contact

Vous pourriez être en train de conduire votre voiture ou longer une rue. Premièrement, regardez autour de vous pour voir s'il y a des gens à qui demander d'être témoins. La plupart des gens aiment observer de toute façon, et cela vous aidera dans votre défense, au besoin. Si vous êtes en voiture, essayez de vous arrêter près d'eux ou alors appelez-les. Rappelez-vous que vous ne pouvez vous arrêter que si cela ne représente aucun danger, donc cela vous donne un peu de temps.

Enregistrez, enregistrez, enregistrez

Presque tous les téléphones ont une fonction enregistrement audio ou vidéo. Si vous êtes bien préparé, vous aurez même un enregistreur ou un caméscope sur vous. Assurez-vous que l'officier sait que vous enregistrez.

Si vous conduisez, vous pouvez choisir de rester dans votre **voiture** privée (pas votre *véhicule* qui est un autre terme juridique ou **commercial**). Faites

descendre la vitre juste assez pour permettre une communication aisée avec l'officier de la paix. Restez sur vos positions.

Ou alors vous pourriez choisir de sortir de votre voiture mais, dans ce cas, prenez soin de fermer les portières à clé derrière vous et de mettre les clés dans votre poche. Restez sur vos positions.

Le fait est que vous contrôlez la situation : vous agissez pacifiquement et légitimement, et protégez vos droits.

Vous avez le droit de **voyager**²⁴ (sans être taxé et sans entrave).

3. L'Art de Poser des Questions

Les Gardiens sont formés à vous questionner de façon à vous faire admettre la culpabilité. Ils usent normalement d'un ton intimidant et peuvent même vous bousculer un peu. Ne le prenez pas à cœur.

Vous pouvez contrôler la situation en leur posant des questions (n'oubliez pas d'enregistrer, vous êtes en train de construire votre défense).

Quelques questions que vous pourriez poser :

«Bonjour, officier, quelle est la nature de la détention visée ?»

«Avez-vous été témoin que j'ai troublé l'ordre ?»

«Selon quelle loi me détenez-vous ?»

L'officier est obligé d'indiquer les raisons de votre détention. S'il n'a pas été témoin que vous avez troublé l'ordre, il n'a pas de "cause probable" et **vous n'avez aucune raison de lui parler**. Rappelez-vous que "troubler l'ordre" c'est enfreindre le droit coutumier.

Vous pourriez continuer en disant/demandant :

«Je réserve mon droit de ne pas parler à un officier qui n'a pas été témoin que j'ai troublé l'ordre.»

«Suis-je libre de partir ?» S'il dit non, demandez *«Suis-je en état d'arrestation ?»* et continuez de poser ces deux questions jusqu'à ce qu'il vous laisse partir ou vous arrête.

Il pourrait arguer qu'il est obligé de vous demander votre nom ou vos papiers d'identité (afin de conclure un contrat avec votre homme de paille), mais vous pouvez dire :

«Suis-je obligé(e) de vous donner cette information ?» Vous n'êtes pas obligé(e) et s'il dit que vous l'êtes, il agit donc de façon illicite et frauduleuse et vous pouvez porter plainte²⁵ contre lui.

Vous avez droit à la vie privée signifie que **PERSONNE** n'a le droit d'envahir votre vie privée à moins que vous n'ayez **d'abord** bafoué les droits de quelqu'un d'autre. C'est là qu'un membre de la Garda Siochana est dans sa capacité d'officier de la paix/défenseur/protecteur.

4. En état d'arrestation

Si vous pensez avoir épuisé toutes vos options et suspectez qu'on est sur le point de vous arrêter, déclarez clairement :

«Officier, je suis un homme/une femme paisible ; si vous m'arrêtez, il est inutile d'user de force, mais vous voudrez bien noter, pour mémoire, que je viens avec vous sous la contrainte et sous toute réserve. Je réserve tous mes droits et n'en abandonne aucun.» (Ceci signifie que vous ne consentez pas, mais que vous ne résistez pas non plus.)

Ne consentez à aucune fouille, aucune prise d'empreintes, aucun échantillon d'ADN, etc.

Rappelez-vous de la définition d'un statut et comment il ne s'applique que si vous y consentez.

L'égalité devant la Loi est primordiale et obligatoire.

Si vous n'avez pas enfreint la Loi, la police n'a aucun droit de vous détenir, de vous interroger et de vous harceler. Vous avez le droit d'être libre.

(Vous êtes libre !)

5. En salle d'interrogatoire

Si vous sentez qu'il serait plus facile de coopérer pour rentrer plus vite chez vous, la chose à se rappeler c'est que les agents essaieront de **conclure un contrat avec votre homme de paille** (en faisant appliquer les statuts). Voici quelques idées à utiliser pour éviter le contrat. Donner votre nom équivaut à consentir.

Note : vous n'avez pas besoin d'attendre d'arriver dans la salle d'interrogation !!!

(même si cela ne l'empêchera pas)

Officier : *Quel est votre nom ?*

Homme : *John*

Officier : *Votre nom complet.*

Homme : *John-David*

Officier : *Nom de famille ?*

Homme : *Nom de famille ? Pourquoi avez-vous besoin ça ? Je vous ai donné mon nom, non ?*

Si vous décidez de donner votre nom dites «**John-David de la famille Doe**» et **assurez-vous qu'il l'écrive de cette manière** de façon à **vous distinguer** de l'entité commerciale M. JOHN-DAVID DOE / M. JOHN DOE, etc.

Officier : *Quelle est votre adresse ?*

Homme : (vous pouvez être vague) *Je vis dans la région xxx au nord de Dublin* » ou « *à la Yellow Street, c'est près de Ballyxxx*

Après quoi, ils vous poseront des questions du style «*Savez-vous à quelle vitesse vous rouliez ?*» ou «*Savez-vous ce que vous avez fait de mal ?*» ou encore «*Savez-vous pourquoi vous êtes ici ?*»

Ils essaient de vous faire admettre une culpabilité. **N'ADMETTEZ JAMAIS RIEN** en disant «*désolé, j'ai dépassé un petit peu la limite*» ou «*je roulais à 70 km/h*» ou autre chose de cette nature.

Répondez à leurs questions **avec plus de questions** : «*vraiment ?*», «*Ah, bon ?*», «*Vous pouvez le prouver ?*» ou au moins finissez vos phrases avec une petite question.

Cela mettra la balle dans leur camp et vous évitera de conclure un contrat avec eux.

Comment devenir un Être Souverain ?

Faisons une récapitulation rapide : Les statuts qui sont créés par le Gouvernement/État et qui restreignent les libertés ne s'appliquent qu'aux entités juridiques telles que la *personne* ou l'*homme de paille* — qui a été également créé par le Gouvernement/État. Cet homme de paille est représenté par votre nom généralement écrit en LETTRES MAJUSCULES. On ne vous a pas divulgué cette information et, par conséquent, vous croyez à tort que vous êtes l'homme de paille et vous acceptez de le représenter. Cet homme de paille (société/appellation commerciale) a été créé à votre naissance au moyen de l'obligation²⁶ de l'acte de naissance et est utilisé comme nantissement. Vos droits ont été restreints par le Gouvernement/État parce qu'il pense vous représenter. Il présume votre consentement à ses règles et régulations parce que vous n'avez jamais déclaré le contraire. Le silence en droit est considéré comme un accord (ou un accord tacite).

Rappelez-vous...

- Ceci n'est pas un moyen d'enfreindre la loi et de s'en tirer.

Ceci représente une opportunité réelle d'assumer la responsabilité de vous-même et de vos actes, et de déclarer votre indépendance en tant qu'Homme ou Femme souverain(e).

En ce moment, vous vivez dans un asservissement par les taxes et la dette.

Pour la plupart, nous travaillons à des boulots que nous n'aimons pas, nous payons des impôts pour régler une dette dont nous ne sommes pas responsables et qui n'existe que si nous croyons qu'elle existe.

C'est un vrai chemin vers la liberté.

Le plus important encore :

Être libre est un état d'esprit.

Vous faites-vous suffisamment confiance pour prendre vos propres décisions et en subir les conséquences, bonnes ou mauvaises ?

Pensez-vous que vous êtes suffisamment responsable pour prendre soin de vous et de votre famille sans avantages sociaux ?

Pensez-vous que *Nous, le peuple* pouvons travailler ensemble, mettre nos ressources, nos compétences, notre expérience et notre sagesse en commun

pour créer de meilleurs communautés et sociétés sans la participation d'un gouvernement qui contrôle en jouant le "rôle du parent" ? Pensez-vous que nous pouvons ensemble rendre le monde meilleur ?



Élaboration d'une Notification de Compréhension et d'Intention et de Revendication de Droit

Ceci est une notification licite que vous pouvez élaborer pour déclarer votre “compréhension” du fonctionnement du système et comment les Statuts ne s'appliquent que par le consentement. Vous pouvez aussi donner un aperçu général de votre compréhension de ce qu'est une entité juridique par opposition à un Homme ou une Femme de chair et de sang, etc. Puis, vous déclarez votre intention d'exister en paix libre d'obligations statutaires et tout autre intention, pour finalement revendiquer les Droits qui sont les vôtres.

Une fois que vous avez compris de quoi il en retourne, l'élaboration de votre notification peut-être une expérience très responsabilisante et qui coule de source. Asseyez-vous et réfléchissez-y sérieusement. La chose à se rappeler c'est qu'il s'agit de VOTRE compréhension, intention et revendication de droit, et que bien que toutes les Notifications comprendront des informations similaires, elles varieront selon chaque Homme et chaque Femme. Il est important que vous compreniez votre propre Notification avant de l'expédier.

Vous pouvez inclure dans cette Notification un barème des droits notifiant “toute partie concernée” des frais qu'elle encoure si vous êtes interrogé(e), questionné(e), harcelé(e) ou détenu(e) par l'un de ses agents. Vous terminez en lui donnant 10 (dix) jours pour vous répondre sous serment et sous sa pleine responsabilité commerciale pour avancer ses propres demandes reconventionnelles²⁷ qui doivent relever du Droit Coutumier²⁸ même si elles représentent une attaque de vos droits. Qui pourrait de façon si flagrante nier à quelqu'un les droits qu'il est libre de revendiquer ?

Une fois que vous avez terminé, vous apportez votre document chez le Notaire (la plupart des cabinets d'avocats offrent ce service) pour en faire un acte notarié. Le notaire agit en tant que témoin au nom du public et apposera son sceau officiel sur le document, et vous fournira les copies certifiées. Une alternative au notaire est de rassembler trois

signatures de membres respectés de la communauté ; cela suffira.

Ces copies certifiées doivent être envoyées à chaque administration publique, agence gouvernementale et entreprise selon le besoin, et toujours en commençant par le plus haut. Donc vous commencer par le Premier ministre et le président²⁹. “Avis aux commettants équivaut à avis aux exécutants” (et vice versa). Ceci signifie que si vous avez avisé le mec au sommet, vous avez avisé tous ces subalternes.

Aucun homme ni aucune femme ne pourra réfuter cette revendication puisque le faire équivaut à attaquer vos droits, ce qui signifie qu'il bafoue la Loi, le droit coutumier, et ne peut faire prévaloir “l'apparence de droit”. Passé le délai de 10 jours (à compter de la date de réception du courrier³⁰), si aucune réponse ne vous est parvenue, celui signifie que les parties ayant reçu votre Notification ont donné leur accord tacite. Autrement dit, elles ont accepté votre Notification par leur silence et par le fait qu'elles ne l'ont pas contestée.

Voici un exemple d'une *Notification de Compréhension et d'Intention et Revendication de Droit* (NOCIRD) qui devrait vous donner une bonne idée de ce dont on parle et comment rédiger la vôtre. Elle peut être aussi longue ou courte que vous voulez car, n'oubliez pas,

Il est question de Vous !

Notification de Compréhension et d'Intention et de Revendication de Droit

Je comprends que :

Tous les hommes sont créés de manière égale par un seul Créateur ;

Nous partageons cette existence ensemble sous l'Autorité de Dieu qui nous a donné la faculté de prendre des décisions pour ce qui nous concerne, et que les Statuts n'ont force de loi que par le consentement des gouvernés ;

Le Gouvernement d'Irlande est un corps représentatif et la représentation ne s'opère que par le consentement, et que c'est mon droit de ne pas consentir à cette représentation, et que nier mon Droit est une infraction à la Loi³¹, et tous ceux qui se seront rendus coupables de cette infraction en subiront les conséquences selon le droit coutumier.

Par conséquent, que toutes les parties impliquées et affectées sachent maintenant que, moi, [prénom] de la famille [nom de famille], un(e) Souverain(e) sur le Territoire, déclare clairement, spécifiquement et sans équivoque, par la présente, mon intention d'exister paisiblement et légitimement libre de toutes obligations / restrictions statutaires, et conserve tous les droits de commercer, d'échanger et de faire du troc.

Je revendique le droit de pratiquer mes croyances spirituelles sans examen minutieux ou enquête, à moins qu'ils n'émanent de la Loi.

Je revendique le droit de ne pas faire de demande de licences ou de permis ni de rechercher la permission de commettre toute action légitime.

Je revendique le droit de ne rien contribuer financièrement à aucun système qui ne m'apporte rien.

Je revendique le droit de me protéger, moi et mes proches, contre toute intrusion illégitime ainsi que le droit d'user de force selon la Loi³².

Je revendique le droit de cultiver et de faire pousser n'importe quelle plante.

Je revendique le droit d'être libre.

Je ne comparaitrai au tribunal que quand un Homme ou une Femme aura prétendu que j'aurais enfreint une de ses libertés données par Dieu, et je revendique, dans ce cas, d'être jugé(e) par un jury formé de mes pairs.

De plus, je déclare que l'intention manifeste de brouiller les pistes, et l'échec à proprement

différencier entre ce qui est légal de ce qui est légitime de manière à mieux extorquer du capital des masses en légiférant sur la liberté pour ensuite lui appliquer une étiquette de prix est un crime contre l'HOMME, et que l'échec à différencier l'Homme naturel de la fiction créée par l'État n'est rien de moins que de la fraude, du vol, de l'abus de confiance et de l'esclavage forcé, c'est-à-dire **une activité criminelle** de la forme la plus odieuse.

Je revendique le droit de rester ignorant(e) des procédures judiciaires étant donné que je ne les comprends pas et ne m'y soumetts pas³³.

Je prétends que ces actions ne sont pas hors du cadre des critères de ma communauté et pourraient en fait bénéficier à la communauté dans son désir de vérité et de liberté totale.

Je déclare que quiconque interfère dans mes activités légitimes après avoir été notifié(e) de cette revendication, et qui n'a pas correctement argumenté ou qui n'a pas soumis sa demande reconventionnelle légitime, enfreint la Loi, ne peut donc prétendre à la bonne foi ni à "l'apparence de droits", et que de telles transgressions seront traitées dans un tribunal *de jure*³⁴ dûment approuvé.

Je déclare que les tribunaux de la République d'Irlande sont des tribunaux *de facto* et sont impliqués dans la juteuse affaire qui consiste à mener, être témoins de, et faciliter les transactions de sûretés réelles, et je déclare, de surcroît, qu'ils nécessitent le consentement des toutes les parties avant d'être habilités à fournir de tels services.

Je déclare que toute transaction de sûretés réelles nécessite le consentement de toutes les parties et, par la présente, je refuse mon consentement à de telles transactions découlant de tout *statut*³⁵ car, comme je l'ai déclaré dans la présente, je suis un Homme/une Femme libre sur le territoire et ne suis assujetti(e) à aucun *statut*.

Je déclare qu'il en va de mon devoir de revendiquer ces droits, de les protéger et de m'assurer qu'ils perdurent pour les générations futures.

En outre, je revendique que mon que BARÈME DE DROITS pour toute transgression de la part de gardiens de la paix, de responsables ou agents administratifs ou personnel du système judiciaire est de :

Description	Tarif ³⁶
Questionnement, interrogatoire, arrestation, détention, harcèlement, fouille, ainsi que tout autre type de contrôle sans mon consentement express, écrit et notarié ³⁷ .	1/4 (un quart) XAU (once d'or pur 24 carats) par HEURE, toute heure commencée étant due.
Port de menottes, transport, incarcération et tout procès/audition sans mon consentement express, écrit et notarié.	1 (un) XAU (once d'or pur 24 carats) par HEURE, toute heure commencée étant due.

Je déclare également que la loi des commettants et des exécutants est en vigueur et que cette Notification une fois reçue par les uns est réputée avoir été reçue par les autres et vice versa.

Je réserve le droit d'utiliser les services d'un huissier pour assurer le paiement du barème des droits.

Les parties concernées désirant contester les revendications stipulées dans la présente, ou faire leur propres demandes reconventionnelles, doivent répondre de façon appropriée dans les 10 (dix) jours à réception de la présente.

Les réponses doivent être faites sous serment ou sur l'honneur et sous peine de parjure, et doivent engager la pleine responsabilité commerciale du Répondant. Elles doivent être enregistrées chez le notaire cité plus bas au plus tard dans les 10 (dix) jours à réception de l'attestation de notification.

Irlande

07 juin 2009

John-David de la famille Doe

Signé :

Notaire :

Adresse :

Ressources

NdT : ce document étant assez ancien, la plupart des liens sont caducs. Veuillez donc vous reporter au texte original ou faire vos propres recherches.

Les Notes de BibiCabaya :

(Page suivante)

- [1] Les Statuts sont le règlement intérieur d'une société... quels que soient les noms qu'on leur donne. Exemple : les Parlements du monde (pour la plupart) sont des personnes morales privées, par conséquent, les "lois" qu'ils produisent ne sont que des statuts valables uniquement pour les employés et les clients de ces sociétés.
- [2] *Black's Law Dictionary* est une autorité en matière de définitions juridiques dans les pays anglo-saxons. Plusieurs versions sont disponibles en téléchargement au format PDF ou en consultation en ligne.
- [3] Ces traductions sont approximatives : je ne suis pas juriste !
- [4] En anglais, "*un-lawful killing*". "Lawful" a plus le sens de *légitime* et est basé sur la morale, l'éthique et le sens commun plus que sur la loi, auquel cas on dit "*legal*". En français, le terme *illicite* signifie "interdit par la **morale** ou par la loi"...
- [5] Cette référence ne figure pas dans le document original, c'est moi qui l'ai ajoutée. En voici une autre : Brehon Law – The Lost Legal System. Le droit coutumier français a eu cours jusqu'au 18^{ème} siècle. Quel que soit le pays, le droit coutumier ne peut être abrogé car il est issu de l'expérience de vie des Hommes et des Femmes libres et de leurs codes moraux.
- [6] L'auteur(e) s'adresse bien sûr aux Irlandais...
- [7] Tout le système fonctionne avec des symboles... "Bond" en anglais veut dire, entre autres, *obligation, servitude*.
- [8] Au sens financier du terme.
- [9] *PPS Number : Personal Public Service Number*. Il s'agit généralement du numéro de Sécurité Sociale.
- [10] Il s'agit d'un jeu de mot anglais dans la mesure où le verbe comprendre se dit 'to *understand*'... mais le terme "*understand*" signifie également 'to *stand under*' c'est-à-dire se soumettre...
- [11] Comme je l'ai dit, l'auteur(e) vient d'Irlande et son ouvrage traite principalement de la situation de son pays. Mais le système est global et la démarche peut être facilement transposée.
- [12] C'est le cas presque partout ailleurs également. Les tribunaux sont des entreprises privées qui font du commerce (et c'est vous qui réglez la note ! ☺).
- [13] En l'occurrence l'anglais en Irlande. Mais le problème est le même partout. Dans la Constitution française la langue reconnue est le français (le français courant s'entend, pas un langage alambiqué d'initiés).
- [14] On appelle cela une *présomption*. Les tribunaux — et le système entier — fonctionnent sur la base de *présomptions*... qu'il est important de réfuter d'emblée pour éviter de tomber dans les pièges tendus.
- [15] Il s'agit toujours du jeu de mot sur le terme anglais "to *understand*" (comprendre ; se soumettre).
- [16] Administrateur/trice est un meilleur mot.
- [17] Échange et troc ont l'air d'être équivalents pourtant il existe une distinction juridique : en droit, l'échange est un contrat alors que le troc est un simple fait.
- [18] Michael Tellingner, fondateur du Mouvement de Libération Ubuntu, dit très justement que le système bancaire est **le plus grand syndicat du crime organisé** dans le monde (non seulement il appauvrit, arnaque et extorque les humains et vole leur patrimoine, mais il finance aussi les guerres, les destructions...).

- [19] Les noms des humains s'écrivent selon un code précis. Par exemple, "John-David: [deux points] Doe" indique que l'on a affaire à un être de chair et de sang. "JOHN-DAVID DOE" fait référence à une entité commerciale, fictive et juridique. Notez que notre John-David Doe n'utilise pas de code postal dans son adresse. Le code postal est une propriété privée dont l'usage entraîne le paiement de l'impôt et place celui qui l'utilise sous la loi martiale... un détail ! Le terme "**agent autorisé**" indique que vous représentez votre homme de paille **SANS ENDOSSER DE RESPONSABILITÉ** pour lui (ses dettes, ses PV, etc.).
- [20] En Irlande la police se nomme **Gardaí Síochana** qui signifie Gardiens de la Paix.
- [21] *Policy Enforcer* en anglais se réfère à ceux dont la mission est de faire respecter les politiques publiques, c'est-à-dire les Statuts.
- [22] Une condamnation est un **accord commercial** !
- [23] Audio, vidéo.
- [24] En Droit Coutumier, il existe une différence entre "voyager" et "conduire". *Voyager* est une **activité privée**, alors que *conduire* est une **activité commerciale** (et peut donc être taxée).
- [25] Comme je l'ai dit, je ne suis pas juriste ☺ ! Il est question ici de "*claim colour of right*". "*Colour of Right*" en anglais signifie "apparence de droit", mais ce ne sont pas que des mots, c'est tout un concept. En gros, il s'agit d'une croyance dans un état de fait qui, s'il existait, justifierait ou excuserait l'acte commis. Dans l'exemple, le policier **croit** que l'homme est obligé de décliner son identité et procédera à son arrestation. Mais l'homme n'y est pas obligé...
- [26] Au sens financier du terme.
- [27] Demande reconventionnelle : celle qui est formulée par le défendeur à un procès contre le demandeur.
- [28] Ou droit religieux pour la France (Bible/Torah, Coran...) sachant que le droit biblique ne s'arrête pas au seul Décalogue. Ne pas confondre droit biblique et droit canon (le droit canon est le droit romain = droit commercial).
- [29] En Irlande, le chef du gouvernement se nomme le **Taoiseach**.
- [30] Les envois recommandés sont conseillés.
- [31] Il s'agit ici du droit coutumier (en anglais *Common Law*).
- [32] J'insiste, mais il s'agit, là encore, du **droit coutumier** qui permet d'user de FORCE selon son propre jugement ou choix, ce que ne permettent pas les statuts (voir *légitime défense*).
- [33] Encore le jeu de mot avec le verbe *understand*. J'ai choisi de traduire par les deux *comprendre* et *se soumettre* !
- [34] "*De facto*" et "*de jure*" sont des expressions latines. "*De facto*" signifie "en fait" ou "de fait", c'est-à-dire légal mais pas légitime, et "*de jure*" signifie selon la Loi (droit coutumier) donc légitime.
- [35] *Act* en anglais signifie loi, mais les "lois" sont des STATUTS (d'entreprise...).
- [36] NdT : Les frais de recouvrement de tout montant facturé demeuré impayé sont en sus !!!
- [37] Les actes notariés occasionnent des frais supplémentaires non négligeables – avec en plus la possibilité de se faire entuber par le notaire... (non ?... ☺) Un consentement signé à l'encre fraîche me semble suffisant. La signature de deux témoins lui donnerait plus de poids mais n'est pas absolument essentiel même si c'est recommandé.